



## Conditions générales du Jardin d'enfants/atelier d'expression La Boîte à couleurs

---

### 1. Pré-inscription

- 1.1. Le parent remplit le formulaire d'inscription et l'envoie par courrier au Jardin d'enfants/atelier d'expression La Boîte à couleurs, Rte de Palézieux 13, 1610 Oron-la-Ville ou par mail à [info@boiteacouleurs.ch](mailto:info@boiteacouleurs.ch). A réception, nous vous confirmons l'inscription en fonction des places disponibles.
- 1.2. Si la demi-journée souhaitée est complète, la responsable propose d'autres plages horaires selon les disponibilités de chacun.
- 1.3. Un entretien de parent ou une visite du lieu peut-être organisé selon demande du parent, afin d'expliquer les valeurs et le fonctionnement de La Boîte à couleurs.

### 2. Inscription

- 2.1. L'enfant est inscrit pour une fréquentation régulière sur toute l'année scolaire pour au minimum une demi-journée par semaine. L'inscription s'étend jusqu'à la fermeture d'été.
- 2.2. L'inscription peut se faire en tout temps selon les places encore disponibles. La prise en charge de l'enfant au jardin d'enfants commencera la première semaine du mois.
- 2.3. L'inscription est validée dès le paiement de la finance d'inscription. En cas de résiliation, cette dernière n'est pas remboursée. La place de l'enfant est assurée après le paiement de la première mensualité prévue.
- 2.4. Le paiement de l'écologie s'effectue d'avance par virement mensuel sur le CCP 10-708094-2 avant la fin d'un mois pour le mois suivant. En cas de non-respect, notre prestation n'est plus assurée sauf convention résultant d'une situation exceptionnelle à annoncer à la responsable. Les écologies forfaitaires sont payables 10 mois par année, soit de septembre à juin. En août, la facturation est faite en fonction des jours de fréquentation de la période hors vacances scolaires (selon le contrat de l'enfant).
- 2.5. Le jardin d'enfants/atelier d'expression La Boîte à couleurs se réserve la possibilité de changer les jours, les horaires et les tarifs au début de chaque année scolaire.

### 3. Modification

- 3.1. Toute modification de la fréquentation de l'enfant doit être soumise par écrit et approuvée par la responsable au moins un mois avant la date d'entrée en vigueur du changement.

### 4. Résiliation du contrat

- 4.1. Chaque partie peut résilier le contrat en tout temps, moyennant préavis écrit, trente jours avant la fin d'un mois, pour la fin du mois suivant.
- 4.2. En cas de non-respect du délai de résiliation, le montant de la prestation contractuelle est dû en totalité.
- 4.3. En cas de violation du présent règlement, de non-paiement des factures ou d'informations erronées, La Boîte à couleurs peut dénoncer le contrat sans préavis.

### 5. Fermeture

- 5.1. Le Jardin d'enfants est fermé les jours fériés ainsi que durant les vacances scolaires. Des activités vacances y sont proposées. Les jours fériés et les ponts ne sont ni remboursés, ni remplacés.



## 6. Activités vacances

- 6.1. L'inscription à ce type d'activités est définitive lorsque son coût est versé. En cas de désistement de l'enfant, sauf cas exceptionnel (maladie ou accident avec certificat), le prix de l'activité n'est pas remboursé. Les activités vacances sont ouvertes à tous les enfants entre 3 ans et 9 ans. Les enfants inscrits au Jardin d'enfants ou/et aux Mercredis créatifs bénéficient d'un rabais privilège.

## 7. Santé, droit et devoir d'information de la part du représentant légal

- 7.1. Tous éventuels problèmes de santé doivent être signalés (allergies, médicaments particuliers, intolérances...). En cas de fièvre ou/et de contagion, l'enfant n'est pas admis à La Boîte à couleurs. L'éducatrice peut refuser un enfant présentant ces symptômes et prier les parents de venir le chercher dans les plus brefs délais.

## 8. Responsabilités

- 8.1. Pour des raisons de sécurité, vous êtes priés de nous avertir si une personne autre que les parents viendra chercher l'enfant.
- 8.2. La Boîte à couleurs décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou dommage causés aux objets personnels. L'accompagnatrice est au bénéfice d'une assurance de responsabilité civile professionnelle. Cependant, chacun demeure responsable de ses actes et des conséquences qui en découlent.
- 8.3. La Boîte à couleurs n'est responsable des enfants qu'à l'intérieur du jardin d'enfants/atelier d'expression et décline toute responsabilité pour des faits survenus lors des trajets pour s'y rendre ou retourner chez lui. Une exception est faite pour les activités spécialement prévues en extérieurs conduite par l'éducatrice ou accompagnatrice.

## 9. Droit à l'image

- 9.1. La Boîte à couleurs se réserve le droit d'utiliser, à des fins d'illustration sur son site internet et sur les réseaux sociaux, des photos prises lors d'activités mais avec votre accord. Si toutefois vous ne souhaitez en aucun cas que votre enfant y apparaisse, il convient de le mentionner sur le formulaire d'inscription.

## 10. Habits

- 10.1. Les enfants viennent au jardin d'enfants avec un petit sac contenant des habits de rechange et des pantoufles (qu'ils pourront laisser sur place) marqués de leurs nom et prénom. Nous recommandons que les enfants soient vêtus d'habits peu dommage, à cause des salissures de peinture et autres, et adaptés à la saison. Pour les activités en forêt, une liste spécifique vous sera transmise.